Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260427-CCAS20260104-DE

Conseil d'Administration du lundi 27 avril 2026
Délibération n°2026/01/04

Objet : 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **approbation du procès-verbal du conseil d'administration du mercredi 2 avril 2025.**

Après lecture du procès-verbal du conseil d'administration du 2 avril 2025 par Mme Marie-Renée COURTILLÉ, secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

❖**D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil d'administration du 2 avril 2025.

Vote : Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Au registre sont les signatures

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean Francis RICHEUX

MAIRIE de SAINT-PERE-MARC-EN-POHET (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260427-CCAS20260104-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE ST PERE MARC EN POULET

Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à dix-huit heures trente-quatre le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Président, en vertu des articles R123-16 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Membres en exercice : 13
Présents : 13
Pouvoir : 0
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de convocation et d'affichage : 20 avril 2026

Etaient présents : Mme Roseline ABALEA, Mme Marie-Renée COURTILLÉ, M. Patrick HERVÉ, Mme Béatrice HUARD, Mme Nicole KERISIT, Mme Elisabeth LE PAPE, Mme Nathalie LECUMBERRY, Mme Marcelle LOHOU, M. Thierry NUSS, M. Jean-Roger PLANÇON, M. Jean-Francis RICHEUX, Mme Marie-Madeleine RIGAUD, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT

Absents excusés ayant donné pouvoir : NÉANT

Absents excusés : NÉANT

Absents non excusés : NÉANT

La séance a été déclarée ouverte à 18h34.

Mme Marie-Renée COURTILLÉ a été nommée secrétaire de séance.